



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 29 novembre 2021

ALERTE METEO VIGILANCE CRUES POUR LES COURS D'EAU DE LA LYS AMONT, DE LA LAWE CLARENCE ET DE LA LYS PLAINE POINT DE SITUATION- 12H00

Depuis hier, le département du Pas-de-Calais est concerné par un épisode de crues. Les cours d'eau de la Lys amont et de la Lawe-Clarence sont actuellement placés par Vigicrues en vigilance jaune. **La Lys Plaine est quant à elle placée en vigilance orange.**

Les services de l'Etat suivent attentivement l'évolution de la situation, en lien avec les communes concernées. Le préfet du Pas-de-Calais a activé un centre opérationnel départemental hier et aujourd'hui afin de conduire et de coordonner les opérations de sécurité et de secours.

Point de situation à 12h00- Bilan provisoire des interventions menées :

La résolution de la situation peut prendre plusieurs heures. Chacun est donc invité à la plus grande vigilance et à respecter les consignes de sécurité.

-147 interventions ont été menées, par les sapeurs-pompiers, depuis hier, dans le département.

-Les communes les plus impactées sont Wittes, où 13 habitations ont été touchées et 11 personnes ont été évacuées par les sapeurs-pompiers, **ainsi qu'Aire-sur-la-Lys** où 11 habitations ont été touchées et **4** personnes ont été évacuées par les sapeurs-pompiers.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Rappel des consignes à respecter face aux risques de débordement des cours d'eau :

- ne descendez pas dans les sous-sols ;
- mettez-vous à l'abri ;
- limitez tout déplacement inutile et conformez-vous à la signalisation routière ;
- évitez le secteur concerné ;
- tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, site Internet,...) ;
- veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (mobilier, produits toxiques, appareils électriques, ...).